

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025**

### **Présents :**

Sébastien OMBRAS  
Cathy BERENGER  
David BOURRIE  
Véronique BRES  
Ghislaine GLAD  
Liliane ALLEMAND  
Nathalie LOUBET  
Thierry PIGRENET  
Yann RICHARD  
Christine CHAPTAL  
Sébastien CROUZET (en cours de séance)  
Jean-Claude SERAFINO  
Yohan ROUX  
Anne Lise TOURNIER

### **Abents excusés/procurations :**

Agnès LAMETZ donne procuration à Ghislaine GLAD

### **Absents excusés:**

Alice WAYOLLE  
Pierre-Jean DUPIRE  
Karine PERIGOUT  
Alain PARISOT

### **Secrétaire de séance :**

Anne-Lise TOURNIER

Ouverture de la séance à 18 h 35

### **ORDRE DU JOUR**

#### **0. Approbation du compte-rendu du 3 Juillet 2025**

**1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024)**

**2. EAU POTABLE – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024)**

**3. ASSAINISSEMENT AUTONOME PAYS 2023 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024)**

**4. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES (Articles L 2113-6 à 2113-7 du Code de la Commande Publique) entre 42 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie**

**5. VENTE D'UNE RUINE – Autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires afin d'aboutir à l'aliénation de la parcelle cadastrée : Section AO n° 14**

**6. ECHANGE FONCIER AVEC LA SOCIETE UN TOIT POUR TOUS**

**7. SMEG – Projet d'enfouissement des réseaux secs sur le secteur « Plan des Aires »**

**8. AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET SERVITUDE DE TREFOND sur les parcelles cadastrées : Section AY n° 146 et 148 sises au lieu-dit « Le Frayssé »**

**9. DEMANDES DE SUBVENTIONS – Aménagement du quartier du Champ de Foire : Médiathèque, Maison de la Jeunesse et des Associations**

**10. CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION DES SOLS entre l'Association ESV de tir, la Société communal de Chasse de Vézénobres et la Commune de Vézénobres**

**11. ETABLISSEMENT D'UN ACTE DE COPROPRIETE sur les parcelles cadastrées : Section AW n° 151 et 93 entre la Commune de Vézénobres et M. Sébastien DUPIN**

**12. OBLIGATION DE CLOTURER LE TERRAIN DE FOOTBALL**

**13. QUESTIONS DIVERSES**

**0. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Juillet 2025**

L'ensemble des membres du conseil ayant reçu le compte-rendu, Monsieur le Maire propose son approbation.

Aucune objection particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024)**

M. le Maire précise que ce rapport annuel a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour en prendre connaissance.

Aucune question de la part des membres du Conseil. M. Le Maire propose de valider ce rapport.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**2. EAU POTABLE – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024)**

M. le Maire précise que ce rapport annuel a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour en prendre connaissance.

Aucune question de la part des membres du Conseil. M. Le Maire propose de valider ce rapport.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**3. ASSAINISSEMENT AUTONOME PAYS 2023 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024)**

M. le Maire précise que ce rapport annuel a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour en prendre connaissance.

Aucune question de la part des membres du Conseil. M. Le Maire propose de valider ce rapport.

15 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**4. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES (Articles L 2113-6 à 2113-7 du Code de la Commande Publique) entre 42 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie**

La Communauté Alès Agglomération propose aux communes de l'agglomération de passer un marché de prestations de services pour le contrôle des bornes incendie. Bien évidemment ce marché permettra aux communes de bénéficier d'un meilleur tarif.

M. le Maire précise qu'une vingtaine de bornes présentent des insuffisances diverses. M. Thierry Pigrenet en charge de ce dossier a transmis les inforations à Véolia et doit obtenir une réponse avant la fin du mois.

M. le Maire a pu constater que la borne incendie Place de la Mairie avait un débit insuffisant puisque les pompiers qui sont intervenus récemment lors d'un incendie à proximité de la Mairie ont dû se connecter à la borne Rue des Maisons Romanes.

Thierry Pigrenet précise que la borne incendie de la Place de la Mairie est celle qui a le plus petit débit soit 9 m<sup>3</sup> au lieu des 60 m<sup>3</sup> requis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette convention et de l'autoriser à la signer.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**5. VENTE D'UNE RUINE – Autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires afin d'aboutir à l'aliénation de la parcelle cadastrée : Section AO n° 14**

La Commune est propriétaire d'un immeuble en ruine Rue Jean Cavalier.

Le propriétaire riverain se propose de l'acquérir pour agrandir sa propriété et il s'engage à rénover cette ruine.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette vente.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**6. ECHANGE FONCIER AVEC LA SOCIETE UN TOIT POUR TOUS**

Actuellement, la Société « Un Toit pour Tous » réalise d'importants travaux de mise aux normes des logement locatifs à Lasparens (VMC, commande des radiateurs, barrières de sécurité, un espace pour les vélos et un stationnement pour les personnes à mobilité réduite) ainsi que le goudronnage des stationnements et la peinture pour les matérialiser.

Afin que chaque résident ait un parking à sa disposition, il est nécessaire d'effectuer un échange de terrain entre la Commune et la Société.

M. le Maire précise que la voirie sera restituée à la Commune à la fin des travaux.

Monsieur le Maire propose que la collectivité accepte cet échange.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**1. SMEG – Projet d'enfouissement des réseaux secs sur le secteur « Plan des Aires »**

En prolongement des travaux d'enfouissement des réseaux de la Route de la Gare, il serait opportun de continuer ces travaux au Plan des Aires avant réfection de la chaussée.

M. le Maire demande à David Bourrié en charge de ce dossier d'expliquer comment ce projet pourrait se réaliser.

Après de nombreux échanges avec le SMEG, David Bourrié précise que cet enfouissement pourrait se réaliser en deux tranches : la première tranche, en 2026, du Café Le Cubano à l'ancien lavoir et la seconde tranche, en 2027, de l'ancien lavoir au rond-point.

Le coût s'élèverait à 2 fois 120 000 euros.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette réalisation en deux tranches.

14 voix pour

0 voix contre  
0 abstention

## **8. AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET SERVITUDE DE TREFOND sur les parcelles cadastrées : Section AY n° 156 et 158 sises au lieu-dit « Le Frayssé »**

Deux propriétaires de terrains constructibles au PLU souhaitent pouvoir desservir par une servitude de passage leurs propriétés. Le passage existant est une propriété privée de la Commune et débouche sur le Chemin de Bercaude. La servitude a déjà été acceptée pour deux maisons existantes.

M. Le Maire propose d'accepter cette servitude.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## **9. DEMANDES DE SUBVENTIONS – Aménagement du quartier du Champ de Foire : Construction de la Médiathèque, Maison de la Jeunesse et des Associations**

M. le Maire rappelle qu'en Décembre 2019 le Conseil Municipal a demandé des subventions pour l'aménagement du Champ de Foire et pour recalibrer la Route Départementale.

Au cours de la première tranche de l'aménagement du champ de foire, la pharmacie s'est installée dans l'ancienne cave coopérative suivie de la construction de l'espace santé. Ce qui a nécessité pour des raisons de sécurité l'aménagement d'un plateau doublé d'une zone limitée à 30 km/heure de la Route Départementale.

Pour la seconde tranche, Vézénobres a obtenu le label « Village d'Avenir » et donc l'Etat a accepté de prendre en charge la totalité du budget de l'étude du projet de la Médiathèque, Maison de la Jeunesse et des Associations. A cette étude sont associés l'Architecte-Conseil de la Commune, les Architectes des Bâtiments de France ainsi que les Présidents des différentes Associations concernées par ce projet.

L'étude a estimé ce projet à 1 million d'euros HT.

L'Architecte-Conseil et les Architectes des Bâtiments de France ont décidé qu'un concours d'architectes était indispensable compte tenu du projet et de la nécessité d'obtenir sa meilleure intégration par rapport au village médiéval.

Ce concours se déroulera en deux temps.

La semaine prochaine une consultation des architectes sera lancée et leurs réponses devront parvenir en début d'année 2026. Parmi les réponses, 3 à 5 architectes seront retenus. Les lauréats devront alors présenter une esquisse.

Dans un deuxième temps, le choix final de l'architecte se fera par la prochaine équipe municipale après les élections de Mars 2026.

Pour information, l'instruction du permis de construire nécessitera un délai de 6 mois pour consultation de nombreux services. Dans les meilleurs délais, le permis de construire pourrait être obtenu en Janvier 2027 et les travaux achevés en 2028.

Pour cela, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès des différents partenaires : Europe, Etat, DRAC, Région, Département, Agglomération, ...

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire ces demandes de subventions.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### **10. CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION DES SOLS entre l'Association ESV de tir, la Société communale de Chasse de Vézénobres et la Commune de Vézénobres**

Un bail emphytéotique de 99 ans a été établi entre l'Association ESV de tir et la Commune jusqu'en 2079.

La problématique aujourd'hui est qu'il y a obligation de clôturer en totalité le terrain mis à disposition de l'Association de tir.

Mais les chasseurs souhaitent également un bâtiment pour leur activité qui pourrait s'implanter en dehors de la clôture sur la partie gauche.

Pour cette réalisation, il y a obligation d'établir une convention tripartite entre la Société de Chasse, la Société ESV de tir et la Commune de Vézénobres.

Aucune question ni objection du Conseil Municipal.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### **11. ETABLISSEMENT D'UN ACTE DE COPROPRIETE sur les parcelles cadastrées : Section AW n° 151 et 93 entre la Commune de Vézénobres et M. Sébastien DUPIN**

Il y a plusieurs années, M. Sébastien DUPIN a acheté la maison mitoyenne de l'ancienne poste. Il souhaite vendre la partie basse avec le garage sachant que la Commune est propriétaire des deux étages au-dessus (ancienne poste).

Il y a donc lieu d'établir un acte de copropriété.

M. le Maire souhaite obtenir l'autorisation de signer cet acte de copropriété.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### **12. OBLIGATION DE CLOTURER LE TERRAIN DE FOOTBALL**

L'entente sportive de football de Cruviers-Vézénobres ont l'obligation de clôturer le terrain de football pour des mesures de sécurité. Cette dépense s'élève à 11 000 euros HT.

Une demande des subvention est possible auprès de la Fédération Française de Football pour un montant maximal de 5 000 euros.

M. le Maire demande l'autorisation d'inscrire cette dépense et d'établir la demande de subvention auprès de la FFF.

14 voix pour  
0 contre  
0 abstention

### **13. QUESTIONS DIVERSES**

1. M. Thierry Pigrenet en charge du dossier pour le réengazonnement du terrain de football précise que la société qui a effectué ces travaux souhaite prolonger jusqu'à Noël la non activité sur ce terrain. La reprise des matchs et entraînements pourrait avoir lieu début Janvier 2026.

Des engrains et fertilisants ont été appliqués. Une autre application d'engrais est à prévoir en Avril 2026.

Actuellement c'est la Commune de Ribaute qui accueille les licenciés de Vézénobres sur un terrain synthétique.

2. M. Thierry Pigrenet informe que depuis lundi dernier les panneaux solaires installés sur la toiture de la Salle Pagès produisent de l'électricité.

La production non consommée sur place viendra en déduction des deux compteurs de la Commune pour la Mairie et pour les Services Techniques Municipaux.

3. M. le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement du futur parking public à côté de la pharmacie, une réunion a eu lieu sur place en présence d'élus et du responsable du service des routes du département pour déplacer l'entrée actuelle ainsi que l'abri-bus et pour prévoir la jonction routière entre les deux parkings.

Les conclusions du Département devraient nous parvenir prochainement.

De plus, il a été discuté à nouveau de la sécurité à prévoir sur la route départementale au niveau du virage à proximité du chemin Souville et l'hôtel Le Sarrasin. Les traversées piétonnes sont très dangereuses à cause de la grande fréquentation automobile (environ 4800 véhicules par jour) de la vitesse élevée (non-respect de la limitation à 50 km/h) et du manque de visibilité.

M. le Maire rappelle qu'une autorisation avait été délivrée par le Département pour la réalisation d'un ralentisseur. Un devis de 38 000 euros a été voté et des subventions obtenues.

Mais aujourd'hui cette autorisation est remise en cause et le projet doit être modifié sans savoir encore la meilleure solution adoptée.

4. Un travail est également en cours avec le Département pour un projet de prolongation de la voie verte de Cardet à Vézénobres. Le Département est en discussion avec la SNCF pour l'achat du pont en fer au-dessus du Gardon.

5. M. le Maire précise que le permis de construire a été délivré et purgé de tout recours à S GROUP pour un début des travaux début 2026 derrière la colline du Mont Cavala.

Seront construits sur 1 ha 100 un espace de stockage, une salle de spectacle de 200 places pour les répétitions, deux ateliers de fabrication de décors et 1 centre de formation des métiers liés aux spectacles vivants.

6. Rachat par les deux notaires de Vézénobres d'une maison le long de la départementale pour y réaliser leurs bureaux.

7. La recyclerie installée nouvellement à l'entrée du Village (à côté des halles bio) fonctionne très bien et un atelier de réparation est en projet.

8. La nouvelle déchetterie est ouverte à Saint-Hilaire de Brethmas avec 14 quais de décharge.

9. Mme Ghislaine GLAD précise que de nombreux déchets sauvages sont jetés aux St-Jean

10. M. le Maire informe que l'EPHAD d'Euzet sera géré y compris le personnel par l'Hôpital d'Alès à partir du 1er Janvier 2026.

11. M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu au lotissement derrière le Sarrasin pour la reprise de la voie interne, la traverse Simone Veil et le bassin de rétention par la Commune. Des désordres sont apparus et une remise en état s'impose avant cette reprise par la Commune.

Les architectes ont proposé d'obtenir un rapport par un bureau spécialisé (SOCOTEC ou APAVE). Si des travaux doivent avoir lieu, le lotisseur devra les réaliser avant la reprise par la Commune.

11. Mme Cathy BERENGER précise que la chaudière de l'école datant de 2002 a été remplacée ce 17 Novembre.

Mme Beranger précise que 18 nouvelles inscriptions pour 2026 ont été enregistrées à ce jour.

Les travaux à la cantine sont terminés : plonge refaite, lave-vaisselle remplacé.

La cantine accueille 150 enfants chaque jour.

Le Plan Sanitaire de Restauration est en cours. Des contrôles inopinés ont lieu 3 ou 4 fois par an.

12. M. Yohan ROUX a pu obtenir auprès de son entreprise un don de 15 ordinateurs qui viennent d'être mis en service aux écoles.

La connection est trop lente donc une demande est en cours pour l'installation de la fibre.

La séance est levée à 20 h 07.

